DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT **DE CASTRES** MAIRIE DE BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSEZON Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 10 Votants: 10 Absents: 1

Date convocation: Le 26 septembre 2022 L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

N°2022_D30 : Délibération portant recrutement d'un agent recenseur pour 2023.

Présents: AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents: LECUTIER Jean-Marc Absents donnant procuration:

Secrétaire de séance :

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 19 janvier au 18 février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière pour 2023 qui sera utilisée pour rémunérer le personnel affecté au recensement des logements et habitants.

L'agent recenseur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS) et percevra une indemnité kilométrique en fonction des kilomètres parcouru.

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2023.

Il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur.

Mme Le Maire propose au conseil le recrutement d'un agent recenseur : Mme BORDE Marie (agent administratif de la commune).

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la proposition du recrutement de l'agent recenseur.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire, CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire sous-préfecture Le 4 octobre 2022

compte Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, tenu de la transmission à la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.